

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3430

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 2°

objet: Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructures - Parking public A1 et bâtiment French Tech dit H7-

Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise

d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3430

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s): Lyon 2°

objet: Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2ème phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructures - Parking public A1 et bâtiment French Tech dit H7- Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 2° ZAC Confluence 2ème phase fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la création de la ZAC Lyon Confluence 2ème phase, par délibération n° 2010-1621 du 28 juin 2010, ainsi que le dossier de réalisation et le programme des équipements publics (PEP) le 12 novembre 2012.

Cette opération a été concédée à la société publique locale (SPL) Lyon Confluence, en vertu du traité de concession "Lyon Confluence 2 côté Rhône" approuvé par délibération du Conseil de communauté n° 2010-1675 du 6 septembre 2010.

II - Versement des participations à la réalisation d'ouvrages

1° - Parking A1

Parmi les équipements inscrits au PEP de la ZAC Lyon Confluence 2ème phase, figure la construction d'un parking public, dénommé parking A1, sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur.

Sur l'îlot A1, à l'angle du quai Perrache et de la rue Casimir Perier. Le parking offre 843 places sur 5 niveaux enterrés et, est aujourd'hui livré et mis en service.

Il se distingue par:

- une mutualisation optimisée : les places n'étant pas privatisées, chacune d'entre elles sert successivement à différents usagers. Au final, à capacité constante, le parking répondra aux besoins de davantage d'usagers. Le parking public accueillera des utilisateurs horaires, des abonnés et des détenteurs de droits à stationner longue durée,
- des services de mobilité permettant d'organiser, de faciliter et de diversifier les déplacements : des box de rangements à louer, des voitures en auto partage, des bornes de recharge de véhicules électriques,
- une ambiance chaleureuse et confortable avec un éclairage soigneusement travaillé et l'utilisation de bois pour les cheminements piétons.

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 8.2 du traité de concession, et au PEP approuvé, la Métropole de Lyon participe au coût de réalisation de cet ouvrage à hauteur de 27 100 000 € HT soit 32 520 000 € TTC.

Un 1^{er} versement de la participation affectée à la réalisation de ce parking, a été versé en 2018 au travers d'un acompte d'un montant de 6 775 000 € HT soit 8 130 000 € TTC.

L'aménageur sollicite aujourd'hui le 2ème versement, d'un acompte de 6 775 000 € HT soit 8 130 000 € TTC.

2° - Bâtiment French Tech dit H7

L'avenant n° 4 du traité de concession, approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0368 du 11 mai 2015, confiait à la SPL Lyon Confluence la maîtrise d'ouvrage de l'équipement structurant "lieu totem de la French Tech" nouvellement dénommé H7.

Ce bâtiment se situe dans la ZAC Lyon Confluence 2ème phase dans l'ancienne Halle Girard réhabilitée, dans le secteur dit "du champ" destinée au développement des industries créatives,

La Métropole a pris possession du bâtiment auprès de la SPL à sa livraison fin janvier 2019.

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 8.2 du traité de concession, le financement de cette acquisition se fait au titre de la participation de la Métropole au coût des équipements structurants pour un montant de 8 696 000 € HT soit 10 435 200 € TTC.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes verse également une participation dans le cadre de son soutien à l'innovation et au numérique. Cette participation s'élève à 3 200 000 € net de taxes.

III - Individualisation d'autorisation de programme (AP)

Le montant total des AP déjà individualisées pour cette opération s'élève à 26 871 501 € en dépenses et à 4 550 000 € en recettes.

Il est donc demandé d'individualiser une AP complémentaire d'un montant de 15 471 000 € HT soit 18 565 200 € TTC en dépenses pour les participations prévues en 2019 correspondant au 2ème versement de la participation affectée à la réalisation du parc de stationnement public A1, à hauteur de 6 775 000 € HT soit 8 130 000 € TTC et le versement intégral de la participation au coût de l'équipement structurant bâtiment French Tech dit H7, à hauteur de 8 696 000 € HT soit 10 435 200 € TTC ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) le 2^{ème} versement à la réalisation du parking public A1 pour l'année 2019, d'un montant de 6 775 000 € HT soit 8 130 000 € TTC, compris dans la ZAC Lyon Confluence 2^{ème} phase à Lyon 2°,
- b) le versement à la réalisation du bâtiment French Tech dit H7, d'un montant de 8 696 000 € HT soit 10 435 200 € TTC compris dans la ZAC Lyon Confluence 2ème phase à Lyon 2°.
- **2° Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 Aménagements urbains pour un montant de 15 471 000 € HT soit 18 565 200 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en 2019, sur l'opération n° 0P06O2299.

| Métropole de Lvor | - Conseil du | 18 mars 2019 | Délibération | n° 2019-3430 |
|-------------------|--------------|--------------|----------------------------------|--------------|
|-------------------|--------------|--------------|----------------------------------|--------------|

4

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 45 436 701 €TTC en dépenses et 4 550 000 €TTC en recettes.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.